AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (5)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Barret, 8 juillet 1861

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Barret, 8 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Barret∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)
Collation1 p. (200r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Barret, 8 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34072

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 juillet 1861</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Barret</u>
Lieu de destination9, rue Myrha, Paris

Description

RésuméGodin explique à Barret qu'il est forcé de retardé soin voyage à Paris pour arrêter le choix d'un candidat à l'emploi de comptable des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il indique à Barret qu'un obstacle s'oppose au choix de sa candidature : Barret veut des conventions écrites alors que Godin considère que la meilleure garantie de durée d'un emploi est la satisfaction réciproque de l'employé et du chef d'établissement. Il lui explique que le candidat doit fixer luimême le montant des émoluments auxquels il prétend. Il lui demande comment il conçoit son installation à Guise et ce que pourrait être son action sur l'organisation du contrôle et de la comptabilité des manutentions de la vaste cité ouvrière qu'il a érigée.

NotesLieu de destination : d'après la lettre de Godin à monsieur Pernet-Vallier du 13 juillet 1861.

Mots-clés

Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin" Lieux citésGuise (Aisne) - Familistère

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBarret
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéEmployé/Employée
BiographieCandidat à l'emploi d'économe du Familistère de Guise en juillet 1861.
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Guila la 6 pullet 1860 2190 Morower Barret a vois are regioner a votre better primier sourant que pe noi per vous fair on vive voice par suit du reface appare dans to so sage guip does fair a pare mantinder depoistionent are fee des de proposent pour homple que un obstach soppour a a que dous que présire constant de comme me to dites vous vouler des conventions da moeffure garanter in a mes your vans la safistantion mes Samplage it du the itabliquement in ula accuera consonfier ou put subsection quana a la quelete des emoliements a la laisterai a l'étirminer par afin aughra ample your pourrier done dis maintant una anaqueto dono do ma maison your cooper asar amon condition office None in pour mos mont un pourt dur liquel, ai dans crayer allow files avant Jans us pour parters preteur gar done porter sate examin, not our maniera dont vous would rate installation of harrier in nother action our organisation da contrate of In la complabili des manutations de la vaste ite andriver que lan Part oregon Vuilley agreer efference me istites Coven